

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Dossier Carrefour

SIGNIFICATION D'UN AVIS D'AUDIENCE

Montréal, le 20 mai 2011 – La publication du présent communiqué constitue le mode de signification autorisé par le Bureau de décision et de révision (BDR) d'un avis d'audience lié au dossier Carrefour à l'égard de 9179-5252 Québec inc., Air Bermuda inc. et Robert Savoie.

L'avis d'audience est joint au présent communiqué et est également disponible sur le site Web de l'Autorité à la rubrique Nouvelles au <http://www.lautorite.qc.ca/fr/nouvelles-2011-conso.html>.

Le 18 mai 2011, l'Autorité des marchés financiers a adressé au BDR une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage initialement prononcée le 7 décembre 2009 dans le dossier Carrefour et ce, pour une nouvelle période de 120 jours. Cette demande de prolongation de blocage vise les sociétés et individus suivants : Normand Bouchard¹, Mario Dumais, Luis Gonzales, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin², Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan (aussi connu sous le nom de Jacky Quan), Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade³, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial inc., 9179-5252 Québec inc., 9137-1534 Québec inc., 9201-7144 Québec inc. faisant affaires sous Bio-Quan life sciences, 9175-9704 :Québec inc. faisant affaires sous Investissement Max, Air Bermuda inc. et Fonds de placement Nor-West.

L'audience de cette demande se tiendra le 5 juillet 2011 à 9h30 dans la salle d'audience Paul-Fortugno située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40 à Montréal, (Québec).

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

– 30 –

Information :

Journalistes seulement :

Sylvain Théberge : 514 940-2176

Centre d'information :

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

¹ Ne pas confondre l'intimé Normand Bouchard avec Normand Bouchard rattaché à Bouchard, Gratton, Beaudoin et Associés inc. et à Desjardins Sécurité Financière Investissements Inc. à Brossard, détenteur du certificat 104 223, ni avec Normen Bouchard rattaché au cabinet Services financiers Normen Bouchard inc. à Québec, détenteur du certificat 104 225, qui ne sont pas visés par la présente décision.

² Ne pas confondre l'intimé Mario Paquin avec Mario Paquin rattaché à Aon Parizeau inc. à Sherbrooke, détenteur du certificat 125 829, qui n'est pas visé par la présente décision.

³ Ne pas confondre l'intimé Claude Valade avec Claude Valade, rattaché à Services financiers Primerica Itée et Les placements PFSL du Canada Itée à Montréal, détenteur du certificat 162214 qui n'est pas visé par la présente décision.

et

ROBERT SAVOIE, n'ayant aucune résidence fixe à ce moment

et

BARTELOMEO TORINO, 745, rue de Mistassini, Terrebonne (Québec) J6W 5H2

et

RICHARD TREMBLAY, 1625, du Bourg-du-lac, #423, Ste-Adèle (Québec) J8B 3A2

et

CLAUDE VALADE, 51, rue Bernard, St-Sauveur (Québec) J0R 1R5

et

RENÉ VIAU, 9, Place Maxime, Ile Bizard (Québec) H9C 2J3

et

CLAUDE ADAM, 2289, Val-Royal, Val-Morin (Québec) J0T 2R0

et

SERGE BELVAL, 255, Montée Séraphin, #12, Sainte-Adèle (Québec) J8B 2G4

et

AQUAMONDIAL INC., personne morale ayant son domicile au 6360, Jean-Talon Est, bureau 207, Montréal (Québec) H1S 1M8

et

9179-5252 QUÉBEC INC., personne morale ayant son domicile au 301, avenue Dorval, bureau 113 Dorval (Québec) H9S 3H6

et

9137-1534 QUÉBEC INC., personne morale ayant son domicile au 6360, Jean-Talon Est, bureau 207, Montréal (Québec) H1S 1M8

et

9201-7144 QUÉBEC INC., personne morale opérant sous la dénomination sociale de Bio-Quan life sciences, ayant son domicile au 1710, autoroute Transcanadienne, Dorval (Québec)

et

9175-9704 QUÉBEC INC., personne morale faisant affaire sous la dénomination sociale d'Investissement Max, domiciliée au 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H9P 1H7

et

AIR BERMUDA INC., personne morale ayant son domicile au 301, avenue Dorval, bureau 113, Dorval (Québec) H9S 3H6

et

FONDS DE PLACEMENT NOR-WEST, 7200, Route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C2

INTIMÉS

et

TD WATERHOUSE, 500, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, (Québec) H2Y 1S1

et

BANQUE TORONTO DOMINION, 3131, boul. Côte-Vertu, Saint-Laurent (Québec) H4R 1Y8

et

BANQUE TORONTO DOMINION, 3590, boul. St-Laurent, Montréal (Québec) H2X 2V3

et

CAISSE POPULAIRE MONTRÉAL-NORD, 5640, boul. Léger, Montréal (Québec) H1G 1K5

et

BANQUE SCOTIA, 4010, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux (Québec)

et

SCOTIA MCLEOD DIRECT INVESTING, 1002 rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage, Montréal (Québec), H3A 3L6

et

BMO NESBITT BURNS, Tour McGill College, 1501, avenue McGill College Bureau 3000, Montréal (Québec) H3A 3M8

et

BANQUE DE MONTRÉAL, succursale située

au 183, boul. Hymus à Pointe-Claire (Québec)
H9R 1E9

et

BANQUE DE MONTRÉAL, succursale située
au 61, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal
(Québec)

et

QUESTRADE, North American Centre, 5650
Yonge Street, Suite 1700, Toronto, (Ontario)
M2M 4G3

et

RBC DIRECT INVESTING, Royal Bank Plaza,
200 Bay Street, North Tower, P.O. Box 75,
Toronto, Ontario M5J 2Z5

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, succursale
située au 825, rue St-Laurent, Longueuil
(Québec)

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, succursale
située au 7155, Jean-Talon Est, Anjou
(Québec) H1M 3A4

et

**CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
PIERRE-BOUCHER**, 2401, boul. Roland-
Therrien, Longueuil (Québec) J4N 1C5

et

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS,
1170, rue Peel, Bureau 300, Montréal
(Québec) H3B 0A9

et

**COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE
INC.**, 1100, rue University, 7^e étage, Montréal
(Québec), H3B 2G7

et

BMO LIGNE D'ACTION INC., 2015 rue Peel
200, Montréal (Québec), H3A 1T8

MISES EN CAUSE

AVIS D'AUDIENCE EN VERTU DE L'ARTICLES 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (L.R.Q., C. A-33.2) ET DE L'ARTICLE 250 2^E ALINÉA DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (L.R.Q., CHAP. V-1.1)

Soyez avisés que l'Autorité des marchés financiers a, le 18 mai 2011, saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « Bureau ») d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage dans le dossier en titre, le tout tel qu'il appert de la copie conforme de la demande de l'Autorité qui est jointe en annexe au présent avis.

En conséquence, veuillez prendre note que le Bureau de décision et de révision tiendra une audience le **5 juillet 2011, à 9 h 30**, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Veuillez aussi prendre note qu'en vertu de l'article 31 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* [(2004) 136 G.O. II, 4695], toute partie convoquée à une audience a le droit d'être représentée par avocat et qu'en vertu de l'article 32 des susdites règles, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le tribunal.

Fait à Montréal, le 18 mai 2011.

(s) Cathy Jalbert

M^e Cathy Jalbert, conseillère juridique

COPIE CONFORME

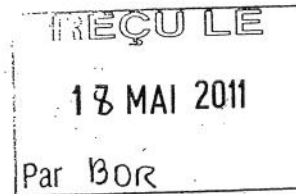
par *M. Goulet*
Bureau de décision et de
révision



« Par télécopieur au (514) 873-2162 »

Montréal, le 18 mai 2011

M^e Cathy Jalbert
Bureau de décision et de révision
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7



Objet : Normand Bouchard et al.
Demande de prolongation d'ordonnances de blocage
[article 250 (2^eal.), *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et article 93,
Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2]
Dossier : 2009-041
N/D : DCT-0881-01/00

Chère consœur,

Les procureurs soussignés agissent pour la demanderesse l'*Autorité des marchés financiers* (l'« Autorité ») dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Le 7 décembre 2009, dans sa décision numéro 2009-041-001, le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») prononçait notamment des ordonnances de blocage, à l'égard des intimés, pour une durée de 120 jours, conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q. c. V-1.1 (« LVM »).

Le 18 mars 2011, dans sa décision numéro 2009-041-010, le Bureau renouvelait les ordonnances de blocage pour une durée de 120 jours, conformément à l'article 250 de la LVM. Ces ordonnances de blocage viendront à échéance le 16 juillet prochain.

Les procureurs soussignés désirent, au nom de l'Autorité, présenter une demande de renouvellement des ordonnances de blocage renouvelées par la décision numéro 2009-041-010, en vertu de l'article 250 de la LVM et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et ce, avant leur échéance.

En conséquence, les procureurs soussignés demandent au Bureau de fixer une date d'audition pour ce renouvellement et d'en aviser les parties intéressées.

Mélanie Hébert, avocate
Service du contentieux
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G9

Ligne directe : (514) 385-3337, poste 3488
Télécopieur : (514) 854-3318
Courriel : melanie.hebert@autofin.qc.ca

Tel qu'il appert du dossier, des procureurs ont comparu pour les défendeurs Normand Bouchard, Tri Minh Huynh, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, 9137-1534 Québec inc., 9201-7144 Québec inc., Michel Larocque, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Fonds de placement Nor-West et Mario Dumais.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère concœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

M. Hébert, adjointe
P. Girard
Mélanie Hébert, avocate

Girard et al.
Service du contentieux
Autorité des marchés financiers

MH/mjr

c.c. : Me Martin Jutras (par télécopieur au (514) 875-7147)
Me Michel Pelletier (par télécopieur au (514) 879-9524)
Me Jean-François Brière (par télécopieur au (514) 875-8237)
Me Marc-Antoine Rock (par télécopieur au (514) 524-4341)
Me Richard F. Prihoda (par télécopieur au (514) 798-0614)
Me Mathieu Giguère (par télécopieur au (514) 877-1704)

COPIE CONFORME

par *M. Giguère*
Bureau de décision et de
révision